

Budget municipal 2011

L'avenir immédiat pourrait être difficile, mais pas catastrophique

L'assemblée municipale du lundi 6 décembre prochain se penchera notamment sur le budget 2011 de la commune, tel que préparé et proposé par l'Exécutif et le caissier communal. Un budget plus modeste que celui de l'exercice en cours, mais très proche des montants inscrits au compte 2009.

Le caissier municipal, Thierry Egger, conclut son rapport en soulignant que l'établissement d'un budget demeure encore et toujours un exercice périlleux, tant il est vrai que certains paramètres sont très difficiles à évaluer. C'est le cas en matière fiscale particulièrement. On se souvient de la mauvaise surprise enregistrée au compte 2009, lorsque la modification de la répartition des impôts sur les frontaliers a coûté plus de 300'000 francs de rentrées à la commune...

Dans le domaine fiscal, la Municipalité a donc fait preuve de prudence tout en évitant de tomber dans la sinistrose.

Modulables

Les années à venir pourraient s'avérer financièrement difficiles à gérer, le Conseil en est conscient; pourtant, certains investissements conséquents pouvant être modulés dans le temps - une fois l'immeuble rue des Prés 5 protégé dans sa nouvelle enveloppe extérieure, la suite des travaux n'aura plus rien d'urgent -, la situation n'a rien de catastrophique.

Premiers chiffres significatifs: tandis que le budget 2010 prévoyait 8,5 millions de charges pour 8,2 millions de revenus, et que les comptes 2009 bouclent sur 6,3 millions de charges pour 6,9 millions de revenus, le budget 2011 prévoit pour sa part des charges de 6,9 millions et des revenus de 6,6 millions.

Les différences importantes

Au poste de l'administration et des finances, on relève une augmentation de charges de quelque 39'000 francs par rapport aux comptes 2009, laquelle s'explique notamment par l'augmentation de la masse salariale supposée, qui dépendra encore des directives communiquées en fin d'année par l'Etat cantonal, ainsi que par la réorganisation complète de l'administration, armoires et parois acoustiques comprises.

En matière de sécurité publique, on note une diminution des charges de l'ordre de 39'000 francs (106'000.-aux comptes 2009), due notamment au fait que l'an dernier, il avait fallu doubler le poste du responsable technique et de police locale, afin de former le successeur de René Rimaz.

Les suites d'un achat

Au poste de l'enseignement et de la formation, on constate une augmentation des charges de l'ordre de 88'000 francs, mais sur un total de près de 1,3 millions de francs. Cette hausse s'explique surtout par une croissance à la fois de la part versée à l'Ecole secondaire et de la subvention ordinaire accrue par l'achat de l'école primaire; un achat qui grève encore fortement les comptes communaux, mais cela ne durera pas.

En matière de culture et de loisirs, on note une hausse de 6000 francs (sur 88'000.-) expliquée en bonne part par la réfection prévue du toit de la place de pique-nique de la Vignerole, tandis que le poste de la santé demeure stable à environ 10'000 francs de charges. Le budget présente une hausse de près de 130'000 francs aux charges de la prévoyance sociale, sur un total de 1,2 millions. Hausse expliquée notamment par celle de la part communale à l'AI, ainsi que par la reprise des comptes de la garderie Au P'tit Soleil, pour laquelle une adaptation de la masse salariale s'impose, afin d'adapter les traitements au Berebe (barème cantonal).

Au chapitre du trafic, les charges prévues sont supérieures de quelque 40'000 francs (10 %), en raison notamment de la hausse des prix du mazout et de l'électricité, ainsi que de la diminution de la subvention cantonale.

Prévenir...

Au poste de la protection et de l'aménagement de l'environnement, et sauf mauvaises surprises du type fuite d'eau ou incendie, on prévoit une baisse des charges de l'ordre de 24'000 francs (90'000.- au compte 2009). La Municipalité ayant géré de manière très attentive les comptes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, du traitement des déchets et du cimetière, ces derniers sont tous équilibrés et leur avenir assuré par des financements spéciaux.

La bouteille à l'encre...

Rien de particulier n'étant à signaler au compte de l'économie publique, il reste la traditionnelle bouteille à l'encre, à savoir le poste des finances et impôts...

Les modifications de barèmes et l'augmentation du chômage ont conduit le caissier à prévoir une diminution des rentrées, par rapport à 2009, sur les impôts des personnes physiques. En matière de personnes morales, les effets de la crise ne doivent pas être négligés.

La charge des intérêts a été calculée sur la base de taux actuels, qui pourraient subir des modifications évidemment, tandis que les dépréciations ont été évaluées en fonction des investissements supposés. /cm-de

Toutes taxes maintenues

Le Conseil municipal propose donc aux électeurs d'adopter un budget 2011 prévoyant un excédent de dépenses de 243'000 francs, pour un total de charges de quelque 6,9 millions de francs, et basé sur une quotité et des charges inchangées, à l'exception de la taxe de séjour. Selon le nouveau règlement adopté en assemblée de juin dernier, et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011, cette taxe passe en effet de 50 centimes à 1 franc 50 par nuitée.

Par contre, la quotité, abaissée d'un dixième en 2007, demeure donc à 1,84, et la taxe immobilière à 1,1 pour mille de la valeur officielle.

La taxe d'exemption du service de défense est maintenue à 5,5 % du revenu imposable de l'Etat; les déficits inscrits à la planification financière laissent entendre qu'elle pourrait être revue à la hausse d'ici 2015, mais pas avant d'avoir pu calculer les résultats d'une éventuelle fusion avec les SP de Corgémont.

Demeurent également inchangées les taxes des chiens (50 francs au village), pour l'enlèvement des déchets (250.- par ménage, 125.- par personne seule), ainsi que le prix de l'eau potable (1 fr.70 le m³ + la taxe de base) et de l'eau usée (3.- le m³ + la taxe de base). /cm-de